

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JUIN 2021

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE, M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A, DESEVEAUX
C., BROUTIN A., Conseillers
et BAUDUIN Nathalie, Directrice générale.

Ordre du jour :

1. Motion de méfiance individuelle constructive à l'égard d'un membre du collège communal et avenant au pacte de majorité – adoption -décision
2. Installation de la nouvelle échevine et prestation de serment

1.

Le Bourgmestre ouvre la séance et demande que ce conseil particulier se déroule dans le plus grand respect de la démocratie des lois et le respect humain. Il appliquera strictement le R.O.I., et notamment les articles 31, 32 et 33. Il retirera la parole si les conseillers s'écartent du sujet. Il ne tolérera aucune atteinte à un membre de l'assemblée, ni atteinte ad hominem, ni attaque personnelle. Il demande dignité pour sortir le conseil de la confusion dans laquelle il est plongé depuis de longs mois. Il précise que toutes les mesures ont été prises pour assurer la publicité des débats. Il signale également que l'avocat de Nadya HILALI a demandé un report du conseil et qu'il a reçu une réponse négative de la commune.

Pierre WACQUIER s'adresse alors à Mme HILALI :

« Je tenais à vous livrer mon sentiment. Nadya, personnellement, j'avais mis beaucoup d'espoir en toi. Tu avais un avenir prometteur. A ta demande, il y a des compétences, des thématiques qui te tenaient à cœur, et qui t'ont été attribuées par le collège, mais je ne sais pour quelles raisons, je ne les connais pas, je ne les devine pas, je ne les appréhende pas, tu t'es écartée de cet avenir qui paraissait tracé et franchement, j'en suis fortement déçu. Je tenais à te le dire. Tu t'es carrément écartée du fonctionnement du collège et tu t'es complètement écartée des règles du collège. Voilà ce que je voulais dire avant de commencer cette séance et je passe la parole à Madame la Directrice. »

Nathalie BAUDUIN

« L'article L11-2314 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation régissant cette manière précise d'emblée en son article 1^{er}, alinéa 1, que le collège, de même que chacun de ses membres, est responsable devant le conseil. En son alinéa 2, que le conseil peut adopter une motion de méfiance à l'égard du collège ou un ou de plusieurs de ses membres.

Je me dois de vous informer que le 10 juin, j'ai reçu une motion de méfiance individuelle constructive à l'égard de Mme Nadya Hilali et un avenant au pacte de majorité.

Vu l'article L11-2212 du Code de la démocratie locale,

Vu l'article L11-2314 du Code de la démocratie locale,

Vu l'installation du conseil communal en séance du 3 décembre 2018 suit aux élections,

Vu la délibération du conseil communal du 3 décembre 2018 adoptant le pacte de majorité suivant :

- Parti composant la majorité : U.S.B.
- Bourgmestre : Pierre WACQUIER
- Echevins : 1^{er} Daniel DETOURNAY
2^{ème} Nadya HILALI
3^{ème} Benjamin ROBETTE
4^{ème} Yasmine LESEULTRE

- Président du CPAS pressenti : Marc HOUZE

Vu la motion de méfiance individuelle constructive déposée entre mes mains en date du 10 juin par une majorité des conseillers communaux du groupe politique U.S.B. et dirigée à l'encontre d'un membre du collège communal, à savoir Madame Nadya Hilali, 2^e Echevine,

Considérant que cette motion de méfiance individuelle constructive déposée respecte le prescrit légal car il mentionne le groupe politique qui fait partie et est signée par la moitié au moins du groupe U.S.B. participant au pacte de la majorité,

Considérant que cette motion de méfiance individuelle constructive propose en avenant au pacte de majorité suivant :

- Parti composant la majorité : U.S.B.

- Bourgmestre : Pierre WACQUIER
- Echevins : 1^{er} Daniel DETOURNAY
- 2^{ème} Benjamin ROBETTE
- 3^{ème} Yasmine LESEULTRE
- 4^{ème} Clara HURBAIN
- Président du CPAS : Marc HOUZE

Considérant que la présentation d'un successeur constitue un avenant au pacte de majorité, Considérant que cet avenant au pacte de majorité respecte également le prescrit légal car il mentionne le groupe politique qui en fait partie, il contient le nom du successeur de Madame Nadya Hilali, il est signé par la personne y désignée, à savoir Madame Clara Hurbain, il est signé par la moitié au moins des membres du groupe politique U.S.B.,

Considérant que cette motion de méfiance individuelle constructive reçue en date du 10 juin est donc recevable puisqu'elle présente entre autres un successeur au collège communal du pacte et y déposé par la moitié au moins des conseillers communaux du groupe politique U.S.B. formant le pacte de majorité,

Considérant qu'à la date de réception, donc le 10 juin, j'ai communiqué sans délai au conseil communal via le collège, via une convocation du conseil communal qui a lieu aujourd'hui, Considérant qu'un délai minimum de 7 jours sépare la réception de la motion de la séance du conseil communal de ce jour,

Vu la publicité faite sans délai aux valves communales et la diffusion de l'ordre du jour du conseil communal faite sur le site internet,

Considérant qu'il revient au conseil communal d'adopter ladite motion de méfiance individuelle constructive, en séance publique, à haute voix,

Considérant que l'adoption de cette motion de méfiance individuelle constructive emportera dès lors de démission de Mme Nadya Hilali ainsi que l'élection d'un nouveau membre du collège communal, Considérant que les formalités prescrites par les articles L11-2314, paragraphe 1, alinéa 7 du Code de démocratie locale ont été respectées

Le Bourgmestre passe la parole au conseiller M. VINCKIER. »

Philippe VINCKIER

« Voilà je m'exprime donc aujourd'hui en tant que président du groupe U.S.B.

En octobre 2018, les électeurs de Brunehaut se sont prononcés.

Le groupe U.S.B., groupe politique d'ouverture, Union Solidaire de Brunehaut, a remporté 13 sièges sur 19. C'est donc au sein de ce groupe que les Echevins ont été désignés afin de poursuivre l'excellent travail commencé par l'équipe précédente. Mais hélas, force est de constater que ce travail est aujourd'hui rendu impossible par les actions répétitives de Mme Nadya Hilali et de M. François Schietse. Il s'agit de comportements qui nuisent au bon fonctionnement de l'administration communale.

L'un des rôles d'un conseiller est de contrôler les actions du collège et de consulter les dossiers mis à sa disposition, ce travail devient contreproductif en cas d'excès. Les dénonciations ont été faites aux autorités de tutelle et autres, dates auxquelles Mme Hilali Nadya a participé, et dont elle a approuvé la plupart des décisions contestées. A ce propos, le verdict est tombé : le Ministre, dans les matières qui sont de sa compétence, a déclaré infondés et a rejeté les éléments introduits par les recours de Mme Nadya Hilali et de M. François Schietse.

Le Ministre n'a décelé aucune irrégularité ou illégalité pourtant maintes fois dénoncées par Mme Nadya Hilali. Outre la rupture de confiance politique irrémédiable, il y a aussi un acharnement difficilement compréhensible envers la Directrice générale et le travail effectué par l'ensemble du personnel communal, et ce depuis plus d'un an.

Désabusé, le groupe U.S.B. déplore que Mme Nadya Hilali, par ses actes, ses agissements, attaque ses co-listiers, ses collègues du collège communal et du conseil communal. La fonction engage la responsabilité et c'est donc en ma fonction de président du groupe U.S.B. que je me dois de mettre un terme à ces agissements, afin que notre groupe, et l'équipe en place, puisse enfin poursuivre le travail pour lequel elle a été désignée par les électeurs de Brunehaut. Je vous informe donc que le groupe U.S.B., avec la majorité de ses conseillers, a déposé ce 10 juin une motion de méfiance individuelle constructive à l'encontre de Mme Nadya Hilali, Echevine, et a proposé son remplacement par Mme Clara Hurbain, qui est le score électoral féminin suivant de notre liste.

Pour rappel, le groupe U.S.B. a voulu respecter le processus démocratique et attendu les décisions du Ministre de tutelle, qui a examiné en détail les griefs de Mme Hilali et de M. Schietse.

La coupe est pleine et la mutuelle rupture de confiance ne peut que conduire à l'éviction de Mme Nadya Hilali du collège communal. Cela permettra au groupe U.S.B. de poursuivre le travail qui lui a été confié par les citoyens. La cohésion de l'équipe reste forte et le collège reste mobilisé pour

continuer à assurer le bien-être des Brunehautoises et Brunehautois et rendre au personnel communal un cadre de travail serein. »

M. François SCHIETSE demande la parole et le Bourgmestre la lui cède.

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. » Cette citation d'Henry Ford était l'un des slogans de campagne de la liste U.S.B. En être le garant, telle était votre respectable mission M. le Bourgmestre en tant que chef de file. Et vous avez failli. Tout simplement parce que vous n'avez pas vraiment cru en cette ouverture. Vous vous en êtes juste servi pour vous faire réélire confortablement avec vos comparses.

Très tôt, les tensions ont commencé à l'aube même de la campagne. Les belles promesses de transparence, bonne gouvernance, éthique et d'ouverture ont été bafouées. Je ne citerai que quelques faits : l'immersion de la Directrice générale dans la campagne U.S.B., manquant ainsi à une de ses missions principales de neutralité.

Le Bourgmestre rappelle à l'ordre M. SCHIETSE puisqu'il porte atteinte à des personnes identifiables, mais étrangères à l'ordre du jour du conseil et qui n'ont rien à voir avec la motion de méfiance. Il lui demande de rester dans l'ordre du jour. »

François SCHIETSE

« Je peux continuer ?

Donc, je ne citerai que quelques faits : le premier est déjà cité.

Le second : à la pression exercée sur les candidats citoyens pour s'apparenter PS au sein du conseil communal ; l'impossibilité pour un conseiller de consulter tous les documents communaux et de faire son devoir de contrôle de l'exécutif. Il faut faire confiance dites-vous. Du chipotage à tous les étages dans les actes administratifs de la commune, tolérés et défendus par un collège complaisant. La pression avouée dans un mail de M. le Bourgmestre exercée sur le Ministre des Pouvoirs locaux lors de sa récente visite à Antoing. »

Le Bourgmestre effectue un second rappel à M. SCHIETSE.

François SCHIETSE

Avec le recul, je m'aperçois qu'en m'opposant et en dénonçant ces faits au sein de mon groupe, j'avais déjà sonné le glas d'une collaboration improbable, devenue impossible.

Et prenant de la hauteur, au-delà de ma petite personne, concentrons-nous sur l'essentiel : le bien-être des citoyens, l'intérêt général. Aujourd'hui, c'est une véritable gifle que vous donnez aux quelques 800 électeurs brunehautois qui ont soutenu Nadya lors du dernier scrutin. Quelques-uns ont fait le déplacement, d'autres ont envoyé des messages de soutien, publiquement ou discrètement, un certain nombre ayant peur d'afficher ce soutien publiquement. Peur des représailles. Parce que c'est ce climat qui est entretenu aujourd'hui dans notre commune.

Vous avez deux sortes de citoyens : ceux qui louent et suivent le pouvoir en place, ceux-là obtiendront tout ce qu'ils veulent. Et puis il y a les autres, comme Nadya et moi-même, ceux qui questionnent, qui s'intéressent à la gestion communale, qui dénoncent ce qui ne va pas, qui se plaignent de la gestion à la petite semaine ou encore du clientélisme et du népotisme ambiant. Ceux-là sont mis au ban de la société.

Combien d'entre-nous, combien d'entre eux nous contactent parce qu'ils n'ont juste pas reçu de réponse à leurs demandes, à leurs doléances. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui. Le questionnement... gêne. Nous subissons la vraie pression, des accusations personnelles gratuites et sans fondement. On tente de discréditer les danseurs que nous sommes, de nous humilier et cela va jusqu'à la menace de suites judiciaires si nous ne démissionons pas.

Tout ça étant, bien entendu, une volonté de détourner l'attention, d'entretenir l'omerta.

Je tiens ici à saluer le travail qui a été réalisé par Nadya durant toutes ces années. Elle a toujours fait preuve de courage, de détermination. Elle a toujours travaillé dans l'intérêt de sa commune. Elle a la confiance des citoyens et ça, vous ne lui enlèverez pas.

Nadya et moi voyons l'avenir sereinement avec une motivation intacte pour servir la population dans l'intérêt général, comme nous l'avons toujours fait. Peu importe la forme que ça prendra, dans les prochains jours, les prochains mois, ou les prochaines années.

Quoi qu'il arrive, nous continuerons à nous battre jusqu'au bout, au côté des Brunehautois pour faire respecter la démocratie, l'équité, la transparence et la bonne gouvernance dans notre commune.

Certains pensent que tous ces mots ne veulent rien dire, c'est du bla-bla et bien nous, nous tenons à réaffirmer que défendre ces valeurs, c'est s'assurer que tous les citoyens soient traités de manière équitable, qu'elles que soient leurs revendications politiques, leur position sociale ou encore leur vision sociétale.

Nous voulons être des représentants de tous les Brunehautois. Notre souhait est de rassembler et non de diviser comme certains tenteraient de le faire croire. Ce sont là les valeurs qui nous animent et qui justifient la manière dont nous exerçons nos mandats au service des citoyens brunehautois. »

Le Bourgmestre demande s'il y a d'autres prises de parole. Mme DELCROIX sollicite une intervention. Le Bourgmestre donne la parole à Mme DELCROIX qui demande que son texte soit repris en motivation de vote.

Conformément au R.O.I., Mme DELCROIX sollicite que son intervention orale soit actée.

A l'unanimité le Conseil communal accepte.

Muriel Delcroix

« Je vous remercie.

Le groupe IC n'est pas encore intervenu pour donner son avis sur le problème qu'il avait soulevé en octobre 2020. Nous nous sommes contentés de poser des questions et d'écouter les uns et les autres jusqu'à la commission commune du 9 juin dernier.

Les éléments connus de l'affaire ayant fait l'objet d'un recours à la tutelle, c'est sur la réponse de cette tutelle que nous allons nous baser.

Il faut d'abord remarquer que le Ministre s'exprime sur deux points que le groupe IC dénonce depuis longtemps. D'une part, l'absence de PST et d'autre part, l'accès aux documents « quel que soit le stage de la procédure au cours duquel le document a été établi ». On ne pourra donc plus nous opposer que le document demandé est « chez l'avocat » ou à d'autres endroits.

Par ailleurs, en ce qui concerne le moyen lié à la contravention à la législation en matière de droit du travail, le Ministre nous renvoie à une action pendante devant le tribunal du travail et invite la commune à le tenir « informé de la suite judiciaire réservée à cette action ». On dit qu'une affaire est « pendante » lorsqu'un tribunal a été saisi et que la cause n'a pas encore été jugée. Or vous nous avez confié que la commune n'avait toujours pas été citée à comparaître devant le tribunal du travail. Il n'y a donc probablement aucune affaire pendante devant ce tribunal. Nous nous étonnons donc que la commune n'ait pas encore pris de renseignements auprès du greffe du tribunal du travail et informé le Ministre de cette « erreur » afin qu'il statue ... à moins que cette absence de décision n'arrange les personnes mises en cause...

S'agissant maintenant de la question relative à la violation de son devoir de neutralité par Mme la Directrice générale, nous estimons que si le fait de participer à la campagne électorale d'USB dans les conditions évoquées n'est pas illégal, il ne peut que contribuer à diminuer la confiance que l'on devrait avoir dans cette fonction. »

Le Bourgmestre intervient et fait part à Mme DELCROIX qui sort du débat sur la motion.

Mme DELCROIX continue.

« J'ai bien compris que l'intérêt, c'était d'essayer de mettre les gens qui n'allaient pas voter pour la motion dehors. Histoire de dire, bah ce sera 18, 17. Je ne vais pas continuer, ne t'inquiète pas, mais je vais transmettre à la presse et je mettrai sur le site, sur le site du groupe la raison de ma motivation. Et je souhaiterais que ce soit noté que tu as stoppé la lecture de la motivation. Parce que, tout d'un coup, tu as décidé de respecter la légalité. Je suis contente de l'apprendre, parce que quand c'est pour transmettre mon texte à ton groupe pour que tu puisses le rédiger plus facilement, ça, ça ne pose pas problème. C'était exactement ce que j'allais expliquer, mais comme je peux pas le dire, je peux pas le lire, bah c'est pas grave, je le donnerai sans explication puisque, à partir d'aujourd'hui, quand Pierre Wacquier a décidé « taisez-vous », on se tait. Et je ne serai pas aussi bête que tu le crois, je ne me ferai pas mettre dehors parce que tu n'auras pas une grosse majorité. Tu passes de 13 à 10. Ça s'étiole, ça s'étiole. Je voulais aussi dire qu'une majorité comme la tienne c'est continuer les petites camaraderies entre socialistes. Elle est où là, l'idée d'ouverture ici ? Bah explique-moi. Voilà, explique-moi ! Rien en change ! Il y a des choses qui ne vont pas. Tu avais l'occasion de faire les choses correctement et tu continues comme ça les petites camaraderies entre socialistes. Pourquoi ne pas avoir fait une vraie ouverture ? Avec des gens qui n'étaient pas socialistes ? C'est une question aussi.

Je ne continuerai pas la lecture et je n'ai pas besoin de réponse parce que je les connais tes réponses. Donc j'en ai pas besoin, mais je transmettrai en tout cas pour que la population soit au courant de ce qu'on a envie de dire. »

Le Bourgmestre respecte sa vision et précise que son choix a pour objectif : maintien de la cohésion du groupe U.S.B.

Mme CHEVALIS souhaite intervenir.

« Je veux juste demander : est-ce que, j'explique parce que je voudrais aussi expliquer mon choix de vote. Je le fais maintenant ou j'attends de dire... ? »

Le Bourgmestre répond que c'est l'instant car c'est Nadya qui interviendra avant le vote. Oui tout à fait, après c'est Nadya qui termine.

Audrey CHEVALIS

« Donc voilà je voulais prendre la parole juste pour expliquer mon choix de vote.

Je fais partie du groupe majoritaire U.S.B., mais sans affiliation à aucun parti politique. Donc ça je précise. Je ne suis pas PS, Muriel.

Voilà, je suis avant tout citoyenne et ce qui est pour moi une force dans mes réflexions et prises de décision. Le respect des valeurs des citoyens est primordiale par rapport à tout ça.

Après avoir lu le dossier nous concernant ce soir, ainsi que les motivations de la motion à l'égard de Mme Hilali, il s'avère évident que pour le bien-être de chacun et afin de continuer à travailler avec pour objectif la commune et ses citoyens, une rupture est à réaliser. On me demande de voter cette motion par rapport à la réponse du Ministre de tutelle. Je suis d'accord. Cependant, les motivations accompagnant cette motion sont pour moi sur certains points erronées.

Mon choix de vote est fortement réfléchi. Il n'est pas évident, mais je me dois de rester fidèle à mes valeurs, même si ce choix ne se conforme pas au groupe auquel je fais partie. »

Le Bourgmestre donne ensuite la parole à Mme HILALI.

Nadya HILALI

« Avant de commencer mon texte, moi je voulais poser une question à Philippe. Moi, j'aimerais savoir ce que tu me reproches par rapport aux attaques sur les colistiers. »

M. VINCKIER ne tient pas à engager le débat et s'en tient à son intervention préalable.

Nadya HILALI

« Je ne sais pas, je ne suis pas sûre que ta motivation c'est toi qui aies préparée ton texte. On sait très bien que tu es le joyeux fanfaron de notre cher Bourgmestre. »

Le Bourgmestre la rappelle à l'ordre en disant que c'est une attaque ad hominem.

Nadya HILALI

« Oui, excusez-moi.

Je tenais donc à faire part que quel honneur pour moi aujourd'hui puisque cette motion de méfiance est le seul point avec la mise en place de Clara.

Pourtant le code de démocratie locale précise que ça peut être fait au plus proche conseil communal et nous avons un conseil communal le 28 juin. Donc voici.

Alors M. le Bourgmestre, je vais avoir un problème, je pense quand même que j'ai le droit de m'exprimer ici, surtout aujourd'hui, et évidemment mon texte risque de ne pas vous plaire et si vous me coupez la parole, on va avoir un problème ce soir.

Chers conseillers, chers citoyens,

Je savais qu'exercer un mandat politique n'était pas toujours une sinécure. J'ai d'ailleurs connu par le passé quelques épisodes épiques. Mais mon engagement et ma volonté ont toujours été sans faille vis-à-vis de notre commune.

Depuis plusieurs mois, cet engagement me fait vivre et connaître les travers de la politique politicarde qui n'a pour moi pas sa place dans une belle commune rurale et à laquelle je n'ai jamais voulu participer.

Le reproche des valeurs a été fait à plusieurs reprises. Je me suis engagée pour améliorer le quotidien des citoyens, pour travailler pour le bien-être de tous les Brunehautois. Cela a été sans compter les coups bas et des hypocrisies des uns et des autres.

Contrairement à ce que certains disent et prétendent, je n'ai jamais eu d'ambition politique. C'est peut-être plus pratique pour vous de justifier ce qu'il se passe de cette manière-là. Si tel était le cas, j'aurais attendu mon tour dans l'ombre en suivant les directives et en obéissant au doigt et à l'œil, mais ma vision en était toute autre.

Assumer un mandat politique, c'est assumer la fonction pleinement et jouer son rôle quand cela l'exige. Nous nous devons de travailler dans l'intérêt général et de considérer tous les Brunehautois sur un pied d'égalité, et surtout, de respecter les règles qui nous sont imposées. Nous pouvons trouver injustes certaines réalités, mais elles ne doivent pas nous faire oublier ce pourquoi nous sommes dans cet hémicycle.

Alors aujourd'hui, si le reproche qui m'est fait est d'avoir tiré la sonnette d'alarme, comme les choses allaient trop loin, je ne regrette rien et je n'hésiterai pas à le refaire à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Qui a écrit les motivations pour ce groupe U.S.B. ? C'est toi Philippe, ou c'est Pierre ? C'est toi qui a écrit ça (à Philippe Vinckier).

Je suis certainement plus sereine aujourd'hui que cette personne-là parce que ce texte est rédigé sans rigueur. Il est agressif et montre toute la hargne ressentie par celui qui l'a rédigé. Je m'interroge quand même face à ces propos d'autant plus qu'il y a deux ans, on me félicite sur mon investissement. Voici ce que vous m'écrivez M. le Bourgmestre en octobre 2018 :

« Je tenais aussi à te dire bravo et merci pour ton implication de haute qualité technique, politique et humaine dans cette campagne. Quelle maturité tu as acquise. »

Et aujourd'hui, je suis au ban de la société, considérée comme la paria de service. J'avoue avoir dû encaisser une bonne droite en lisant ce ramassis de calomnies, consommé par des personnes que j'estimais pour la plupart. Quelle déception !

On nous parle depuis. » « ... » « Initié et entretenu de manière continuelle par moi-même, d'attaques verbales et électroniques, et j'en passe.

Et bien moi M. le Bourgmestre, je veux que vous me montriez vos preuves. Parce que moi j'en ai des preuves, des attaques que je subis depuis maintenant deux ans. Je vous les cite : mail à mon rencontre envoyé au personnel pour me discréditer, menaces au collège, menaces lors de l'audition d'une employée devant un témoin extérieur, intimidation à porte fermée dans le bureau de la DG, mail incendiaire à l'attention d'élus, propos racistes à mon rencontre. Depuis un peu plus d'un an, on me rapporte l'existence de propos racistes à mon rencontre au sein de cette commune. Au départ, je n'ai voulu y croire, mais plusieurs témoignages m'ont confrontée à la réalité : tajine, tchouk et même macaque. Propos cités lors de réunion ou de conversation. M. le Bourgmestre, vous étiez au courant puisque c'est stipulé dans un rapport hein, dans le rapport Cohezio, et vous en avez d'ailleurs fait part lors de réunions U.S.B. à plusieurs membres. Alors maintenant j'aimerais vous poser une question : est-ce que vous trouvez normal qu'un Bourgmestre ne réagisse pas quand des membres du personnel tiennent des propos racistes à l'encontre d'une Echevine, cela ne revient-il pas à cautionner de tels propos, vous qui êtes représentant de l'ordre dans votre commune. Pire, le 14 décembre dernier, quand M. Schietse a évoqué ces faits ici-même, les membres du personnel communal, des membres du personnel communal, ont rigolé, vous présidiez la séance et vous n'êtes même pas intervenu. Un dossier est actuellement ouvert à l'UNIA, organisme pour l'égalité des chances, et je me réserve le droit de donner une suite dans le futur.

Revenons maintenant au dossier d'une employée licenciée dans lequel nous aurions joué un jeu. M. le Bourgmestre parle... »

Le Bourgmestre rappelle le R.O.I. à Mme HILALI.

Nadya HILALI

« Je compte m'exprimer M. le Bourgmestre. Si vous me refusez ce droit, je veux que ce soit acté. » S'en suivent des échanges entre Mme HILALI et le Bourgmestre sur la police de l'assemblée, sur la neutralité de la DG, sur la liberté d'expression.

Monsieur SCHIETSE intervient en qualifiant le Bourgmestre de « Pierrot Loukachenko ».

Le Bourgmestre rappelle à Mme HILALI de rester dans le cadre dans le cadre de la motion de méfiance individuelle constructive.

Le Bourgmestre rend la parole à Mme HILALI.

Nadya HILALI

« Donc je tenais juste à dire que par rapport à cette neutralité, des documents seront envoyés au Ministre dans les prochaines semaines.

Alors, par ailleurs de la motion, il me revient que les collèges communaux se déroulent dans un climat de tension extrême avec des débordements répétitifs.

Devant les conseillers, je vous ai demandé à la commission M. le Bourgmestre ce que vous me reprochez au collège. Et votre réponse était « rien ». Cela fait 10 ans que je suis au collège. Et vous pouvez consulter tous les PV depuis cette période. Jamais rien n'a été indiqué à mon rencontre durant ces 10 années.

Bizarrement, depuis le début de cette affaire, on m'accable de tous les maux. J'ai été revoir certains PV. Vous savez ce qu'on me reproche ? Mon mutisme. C'est quand même interpellant quand vous lisez la motion.

Au fait, ce qui n'est pas accepté, c'est le fait que je puisse m'exprimer et que je puisse ne pas être d'accord avec vos propos. Nous devons nous conformer aux interprétations, plus que douteuses, de la Directrice générale concernant l'accès aux documents et si nous demandons l'accès, nous sommes fustigés.

Quand enfin vous relisez, vous vous apercevez que l'interprétation est totalement fautive. Je prends pour exemple, vous allez peut-être encore m'arrêter, un rapport Cohezio qu'aucun conseiller ici n'a pu consulter, nous avons aujourd'hui ce rapport en main, les conseillers se souviendront d'un courrier reçu à ce sujet, d'un PV de collège où M. Schietse et moi-même sommes pris à parti, et bien sachez que le conseiller en prévention ne cite jamais nos noms et utilise le conditionnel dans la plupart des faits.

Devons-nous accepter de se plier aux interprétations des uns sans se forger notre propre opinion ? A-t-on encore le droit d'expression et d'opinion ici à Brunehaut ou devons-nous juste suivre une pensée unique qui ne nous permet plus de faire valoir nos droits et nos libertés ? Et malheureusement vous le voyez encore ce soir.

De par votre silence, et vos prises de position, le collège est-il conscient de sa complicité dans ces agissements ?

Voilà les bassesses par lesquelles vous justifiez aujourd'hui le fait de m'éjecter. Un dégageant pour lequel vous avez fait intervenir une conseillère provinciale PS, bien connue dans la région, et la

présidente de l'USC qui n'est autre que la mère de ma remplaçante afin de convaincre certains membres réfractaires.

Cette intervention, dans un groupe soi-disant d'ouverture, pose également question. Quel gâchis ! Cet U.S.B. était un bon groupe. J'ai travaillé dans cette campagne. J'ai cru en ce groupe qui pour moi comportait de belles personnes, mais vous avez trompé tout le monde M. le Bourgmestre. Votre volonté d'ouverture n'a jamais existé. Très vite, vous avez fustigé François allant jusqu'à vouloir l'écarter car il était d'une autre obédience. Si cette ouverture était réelle, vu le peu de différence de voix entre Clotilde, Audrey et Clara, vous auriez pu la promouvoir pour mon remplacement par une Echevine non étiquetée PS, mais ce n'est pas le cas.

Aujourd'hui, chacun votera en son âme et conscience, du moins je l'espère. Je redis, je suis sereine, je n'ai rien à me reprocher. J'ai toujours essayé de remplir mes fonctions en toute sincérité et humilité et ce dans l'intérêt de tous. Mais je suis triste et déçue. Ma volonté n'était autre que de me mettre au service de nos citoyens. Cet investissement m'aura également permis de faire de belles rencontres humaines et je compte bien le poursuivre.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont soutenus et je terminerai par la lecture d'un message reçu dans de nombreux messages que j'ai reçu ces dernières semaines, merci à tous et ils me touchent énormément.

« J'ai fait usage de mon droit de vote. J'ai décidé de te suivre parce que je crois en toi, en tes valeurs, en ce que tu représentes et parce qu'il n'y a pas de détour pour la femme politique que tu es. Tu as été élue. Ce qui signifie que d'autres que moi comptent sur toi pour participer à la vie communale, la faire grandir, la faire évoluer au mieux, faire évoluer au mieux le droit de tous et de chacun.

Aujourd'hui, je sens pour la deuxième fois en moins de 6 ans, privé de mon droit d'avoir...

François et toi avez exercé le mandat pour lequel vous avez été élus. Vous avez exercé les responsabilités du contrôle de la démocratie brunehautoise sur les institutions communales. Que nous reste-t-il si ce contrôle, si ce » « ... » « de la sorte à la moindre remise en question politique ? Il ne nous reste rien. Notre voix ne compte pas. Elle est réduite à néant. Est-il encore nécessaire de faire valoir son vote aux prochaines élections ? Pour qui vais-je voter ? Si dans un coin de ma tête traîne l'idée que de toute manière, si ça ne rentre pas dans le rang, ça ne compte pas. Comment défendre la démocratie si les représentants la briment de la sorte ? Alors oui j'aime la démocratie, celle des débats, celle qui avance, mais je déteste celle qui brise nos valeurs et nos combats. Courage à vous et »

« ... » « des valeurs de gauche. »

C'est pour ces gens que je continuerai à me battre jusqu'au bout.

Merci de votre écoute. »

Après les différents échanges, après la défense de Mme HILALI, le Bourgmestre précise qu'il a toujours combattu les propos racistes invoqués et passe immédiatement au vote de la motion de méfiance individuelle constructive.

Pierre WACQUIER

« Je vous propose maintenant de passer au vote. Donc il s'agit d'adopter, puisque Nadya a usé de sa faculté et a fait valoir en personne ses observations devant le conseil, d'adopter la motion de méfiance individuelle constructive à l'égard d'elle-même, de Mme Nadya Hilali, qui a été déposée entre les mains de la Directrice général 10 juin par le groupe U.S.B. et en conséquence l'avenant du pacte de majorité suivant. Donc il s'agit d'un seul vote avec naturellement l'U.S.B., parti qui compose la majorité. Les Echevins Daniel Detournay, Benjamin Robette, Yasmine Leseultre, Clara Hurbain et comme Président de C.P.A.S. Marc Houzé et le Bourgmestre moi-même.

Voilà je vais vous demander votre vote. »

Le Conseil communal,

Vu l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'installation du Conseil communal en séance du 3 décembre 2018, suite aux élections ;

Vu la délibération du Conseil communal du 03 décembre 2018 adoptant le pacte de majorité suivant :

- Parti composant la majorité : U.S.B.
- Bourgmestre : Pierre WACQUIER
- Echevins : 1^{er} Daniel DETOURNAY
2^{ème} Nadya HILALI
3^{ème} Benjamin ROBETTE
4^{ème} Yasmine LESEULTRE
- Président du CPAS pressenti : Marc HOUZE ;

Vu la motion de méfiance individuelle constructive déposée entre les mains de la Directrice Générale en date du 10 juin 2021, par une majorité des conseillers communaux du groupe politique U.S.B. et dirigée à l'encontre d'un membre du collège communal, à savoir : Mme Nadya HILALI, 2^{ème} échevine ;

Considérant que la motion de méfiance individuelle constructive déposée respecte le prescrit légal, car :

- Il mentionne le groupe politique qui fait partie ;
- Il est signé par la moitié au moins des Conseillers du groupe politique U.S.B., participant au pacte de majorité ;

Considérant que cette motion de méfiance individuelle constructive propose un avenant au pacte de majorité suivant :

- Parti composant la majorité : U.S.B.
- Bourgmestre : Pierre WACQUIER
- Echevins : 1^{er} Daniel DETOURNAY
- 2^{ème} Benjamin ROBETTE
- 3^{ème} Yasmine LESEULTRE
- 4^{ème} Clara HURBAIN
- Président du CPAS : Marc HOUZE ;

Considérant que la présentation d'un successeur constitue un avenant au pacte de majorité ;

Considérant que l'avenant au pacte de majorité respecte le prescrit légal, car :

- Il mentionne le groupe politique qui fait partie ;
- Il contient l'indication du successeur de Mme Nadya HILALI ;
- Il est signé par la personne y désignée, à savoir Mme Clara HURBAIN ;
- Il est signé par la moitié au moins des membres du groupe politique U.S.B. ;

Considérant que cette motion de méfiance individuelle constructive reçue en date du 10.06.2021 est donc recevable, puisqu'elle présente en outre un successeur au Collège communal d'une part, et est déposée par la moitié au moins des conseillers communaux du groupe U.S.B. formant le pacte de majorité ;

Considérant qu'à la date de réception de la motion, le 10/06/2021, la Directrice Générale a communiqué sans délai au conseil communal et au collège communal, via une convocation du conseil communal en date du 18 juin 2021 ;

Considérant qu'un délai de minimum 7 jours francs sépare la réception de la motion de la séance du conseil communal ;

Vu la publicité faite sans délais aux valves communales et la diffusion de l'ordre du jour du conseil communal sur le site internet communal ;

Considérant qu'il revient au conseil communal d'adopter ladite motion de méfiance individuelle constructive en séance publique, à haute voix ;

Considérant que l'adoption de la motion de méfiance individuelle constructive emportera la démission de Mme Nadya HILALI ainsi que l'élection d'un nouveau membre du collège communal ;

Considérant que les formalités prescrites par l'article L1123-14 §1^{er}, alinéa 7 du CDLD ont été respectées ;

Considérant que Mme Nadya HILALI a usé de sa faculté et a fait valoir, en personne, ses observations devant le conseil communal et ce immédiatement avant le vote ;

Par ces motifs, après en avoir délibéré ;

ADOPTE par 10 OUI et 9 CONTRE (SCHIETSE D., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., GERARD P., SCHIETSE F., WACQUIER M-P., CHEVALIS A.)

- La motion de méfiance individuelle constructive à l'égard de Mme Nadya HILALI, déposée entre les mains de la Directrice Générale en date du 10/06/2021 par le groupe U.S.B. ;
- Et en conséquence l'avenant au pacte de majorité suivant (adopté par le conseil communal du 03/12/2018) :
 - Parti composant la majorité : U.S.B.
 - Bourgmestre : Pierre WACQUIER
 - Echevins : 1^{er} Daniel DETOURNAY
 - 2^{ème} Benjamin ROBETTE
 - 3^{ème} Yasmine LESEULTRE
 - 4^{ème} Clara HURBAIN
 - Président du CPAS : Marc HOUZE.

2. Le Conseil communal,

Considérant l'avenant au pacte de majorité approuvé ce jour ;

Considérant que Madame HURBAIN Clara ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou par d'autres dispositions légales ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce que Madame HURBAIN Clara prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale ;

Mme HURBAIN Clara prête entre les mains de M. WACQUIER Pierre, Bourgmestre, le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », en qualité d'Echevine.

Fait en séance date que dessus,

La Directrice générale,

Le Président,